

MobiLille désignée comme « victime » dans l'affaire de la récupération illicite de l'ancien compte X de l'association par le Tribunal judiciaire de Lille

Lille, le 19 novembre 2024 — L'association MobiLille a pris connaissance de la décision de Madame la Procureure de Lille de classer la plainte déposée en août 2024 à la suite de la récupération illicite de son ancien compte X (réseau social) et des atteintes portées à son système informatique. Cette décision reconnaît MobiLille comme victime des faits, qualifiés d'« *entrée ou maintien irrégulier dans un système informatique* » et d'« *atteinte à son fonctionnement* ».

En vertu de cette reconnaissance, l'association peut désormais entamer des démarches pour réclamer des dommages et intérêts à l'encontre des personnes responsables.

Après trois mois marqués par des perturbations significatives de ses activités, MobiLille analyse les suites juridiques envisageables. Fidèle à ses valeurs et à ses engagements envers ses membres et son public, l'association se réserve le droit d'agir pour défendre ses intérêts et obtenir réparation du préjudice subi.

MobiLille remercie ses partenaires pour leur confiance et reste déterminée à poursuivre ses missions au service de la mobilité durable et de la promotion des transports en commun.

À propos de MobiLille

MobiLille est une association engagée pour l'amélioration des services de transport public dans la métropole lilloise. Elle agit pour défendre les droits des usagers, mieux informer les usagers avec des moyens complémentaires et promouvoir un réseau de transports accessible et performant pour tous.

Contact presse

Mattéo FERRUX – Président de MobiLille
matteo.ferrux@mobilille.fr